

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE
Extrait du registre aux arrêtés du Maire

OBJET : Arrêté portant sur l'interdiction de circulation et de stationnement, rue René Cassin du lundi 12 mars 2018 au vendredi 23 mars 2018, de 07h30 à 18h00, sauf : riverains, dessertes locales, services postaux, ainsi que la société Nicollin pour la collecte des différents déchets.

Le Maire de Loos-en-Gohelle ;

Vu, la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34-III ;

Vu, le Code des Communes et notamment son article L 122-23 ; L 131-1 à L 131-12 ;

Vu, l'article R 610-5 du Code Pénal ;

Considérant, qu'en raison de l'intrusion des gens du voyage, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules à proximité du collège de la commune de Loos-en-Gohelle, rue René Cassin ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule, y compris les deux roues motorisés, sont interdits, du lundi 12 mars 2018 au vendredi 23 mars 2018 de 07h30 à 18h00, rue René Cassin, sauf : riverains, dessertes locales, services postaux, ainsi que la société Nicollin pour la collecte des différents déchets.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de la commune, les services de Police et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loos-en-Gohelle, le neuf mars deux mil dix-huit.

Francis MARECHAL
Adjoint au Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2018

Application prise F.legalte.com



Rue René Cassin
Route barrée sauf
riverains

Rue Faidherbe
Dépose « Minute »

© 2018 Google